



Phrase verbale et phrase non verbale

Une phrase est un ensemble organisé de **mots** qui forment un **sens**.

À l'écrit, on a tendance à dire qu'une phrase débute par une **majuscule** et se termine par un **point** ou alors une **ponctuation forte** (un point d'exclamation ou d'interrogation). Par exemple : « Il dort dans sa chambre. ». La majuscule marque le début de la phrase, tandis que le point marque la fin de la phrase, et ainsi la phrase suivante devra à son tour porter une majuscule, etc.

À l'oral, on marque une **pause** : on a tendance à respirer, à marquer des pauses ou alors des silences en fin de phrase. La ponctuation, lorsqu'on lit, est l'endroit où l'on peut respirer et lorsque nous parlons, c'est la même chose, nous respirons à un endroit où à l'écrit on mettrait de la ponctuation. À l'oral on marque l'**intonation**.

À l'écrit, on marque l'intonation par des codes, par exemple, les points d'interrogation ou d'exclamation, et à l'oral, on a une **intonation ascendante** (qui monte) pour une question, par exemple, « As-tu bien dormi ? ». Lorsqu'on a un point, on a une **intonation descendante** à l'oral : « Oui, j'ai bien dormi. ».

I. Phrase verbale

Une phrase verbale est une phrase qui **s'organise autour d'un verbe conjugué**. Il faut absolument que le verbe soit conjugué, et s'il y a un verbe conjugué, il y a forcément un **sujet**. Tous les mots dans une phrase s'organisent autour de ce verbe conjugué, par exemple « la reine se prépare pour le bal ». Le verbe est « se préparer », « la reine » étant le sujet. Les mots s'organisent autour de ce verbe.

Une phrase verbale peut se réduire à seulement **à un mot** qui est un verbe : c'est le cas à l'**impératif**. Par exemple : « venez » ou « sortez ». **Le sujet est sous-entendu** car on a le « -ez » qui veut dire « vous venez ». Les phrases verbales sont les types de phrases qu'on demande de faire à l'écrit lorsqu'on répond à des questions, ou lorsqu'on rédige une expression écrite. Ce qui est interdit à l'écrit, ce sont les phrases non verbales.

II. Phrase non verbale

Elles ne contiennent pas de verbe conjugué. Ce sont des **phrases nominales**, ou qui s'organisent autour d'un nom. Par exemple : « Où manges-tu ? À la cantine. ». Dans « à la cantine », il y a une majuscule et un point : c'est une phrase, sauf qu'elle ne contient pas de verbe conjugué. On utilise beaucoup des phrases nominales à l'**oral**. Parmi les phrases non verbales, on relève aussi :

- Les **interjections** comme « oh, aïe, oups » sont considérées comme des phrases non verbales.
- Les **onomatopées** sont des mots écrits qui **miment des bruits**, par exemple : « clac ! » si on claque une porte ou « bam » pour un coup. Ces mots forment des phrases à eux seuls.
- Les **apostrophes** : quand on dit « madame ! » ou quand on appelle quelqu'un, même si ce n'est qu'un mot qui n'est pas un verbe, on peut former une phrase non verbale.
- Les « **mots phrases** » sont des mots qui portent le **sens** de toute une phrase. Par exemple : « oui, non, sans doute ».